

Monsieur Michel Irlinger
Directeur Industriel
Président CHSCT
La Presse du Sud-Est

Objet : professionnalisme des intérimaires

Veurey, le 6 janvier 2005

Monsieur,

Depuis quelques semaines vous avez choisi de faire venir des Intérimaires au lieu des CDD qui traditionnellement assuraient les remplacements dans la société.

Lors de la réunion concernant ce sujet, la Direction nous avait assuré que le professionnalisme de ces salariés serait garanti par le savoir-faire d'une agence d'intérim disposant d'une longue expérience dans la presse.

Nous tenons à vous alerter sur des faits alarmants qui ont été constatés par de nombreux salariés et vous demander de prendre les mesures qui s'imposent.

Le professionnalisme des certains intérimaires présents dans l'entreprise est loin d'être garanti, et ceci dans tous les secteurs. Comme expliquer qu'un professionnel de la mise en page ne sache pas ce qui est un texte justifié, ou qu'un cariste intérimaire n'ose pas aller chercher une bobine?

Ceci ne pose pas seulement un problème de professionnalisme requis dans certains services, mais compromet aussi la sécurité de ces salariés et celle de leurs collègues.

Des faits ont été constatés :

- Des gestes dangereux lors du démaculage des bobines. Un intérimaire mis à la tâche et ne connaissant pas les gestes nécessaires à la manœuvre a risqué de se couper gravement.
- Des intérimaires ne connaissent pas les consignes de sécurité ni les issues de secours comme a été constaté lors de l'exercice d'évacuation réalisé récemment, où certains erraient dans le bâtiment sans connaître les consignes.
- Des salariés intérimaires ont traversé des endroits très dangereux pour leur vie lorsque les machines tournent (plieuses). Apparemment en cherchant l'emplacement des toilettes.

Ceci n'est qu'un échantillon des faits constatés, mais cela permet d'avoir un aperçu de la gravité de la situation.

.../...

.../...

Depuis des années nous œuvrons ensemble pour améliorer la sécurité des travailleurs dans l'entreprise. Il nous semble que la situation actuelle, si vous ne prenez pas rapidement les mesures qui s'imposent, aura des conséquences graves et que votre responsabilité en tant que Chef d'établissement, Directeur industriel et Président du CHSCT sera directement engagée.

Nous alertons l'Inspection du Travail, le CHSCT de PSE et le Président Directeur Général de PSE.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

AFFICHAGE

Copie :

MM. Henri-Pierre Guilbert (*PDG*)
James Lopez (*CHSCT*)
Pierre Boutonnet (*Inspecteur du Travail*)

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré